



Liberté Égalité Fraternité

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien 🖂

Cadre reserve a l'autorite ch	argée de l'examen au cas par cas
Date de réception : 04 04 2024	
Dossier complet le : 04 / 04 / 2024	
N° d'enregistrement : 2024-35-012	
Intitulé du projet	
	Technology Minetons
Travaux de réhabilitation et de désenvasement de la pré	-retenue Mireloup
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
Personne physique	
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire  Prénom(s)
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom	
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination	Prénom(s)  Raison sociale
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination  Eaux du Pays de Saint-Malo	Prénom(s)  Raison sociale  SM Eau du Pays de Saint-Malo  Type de société (SA, SCI)
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination  Eaux du Pays de Saint-Malo  N° SIRET	Prénom(s)  Raison sociale  SM Eau du Pays de Saint-Malo  Type de société (SA, SCI)
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination  Eaux du Pays de Saint-Malo  N° SIRET  2 3 5 5 0 2 9 1 8 0 0 0 2 7	Prénom(s)  Raison sociale  SM Eau du Pays de Saint-Malo  Type de société (SA, SCI)  Syndicat Mixte

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)								
25 b)	Curage de 8 000 m3 de sédiments								

	t fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux ticle R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
Oui	✓ Non
	t fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du II .122-2-1 ?
Oui	✓ Non

#### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Pré-retenue de Mireloup ou barrage de l'Abbaye, située sur la commune du Tronchet, est une retenue avec un volume utile de 30 000 m3 qui permet une décantation des eaux avant leur arrivée dans le barrage de Mireloup. Un autre étang est implanté en amont de l'étang de l'Abbaye : l'étang des Lauriers (volume utile de 8 500 m3). Entre ces deux étangs, il existe un système de vannage permettant de confiner une pollution éventuelle dans l'étang des Lauriers notamment un déversement qui pourrait se produire sur la D75.

Eau du Pays de Saint-Malo engage un programme de travaux de confortement du barrage de la pré-retenue de Mireloup qui comporte :

- -Des travaux de réhabilitation de la digue de l'étang de l'Abbaye et du vannage entre les étangs de l'Abbaye et des Lauriers:
- -Vidange des retenues et curage
- Mesure du débit d'alimentation du barrage de Mireloup notamment par une échancrure dans le seuil de déversement

#### 4.2 Objectifs du projet

Les investigations menées sur la digue de l'Abbaye ont permis d'identifier différents désordres. Un programme de travaux envisagés sur la digue de la pré-retenue a été défini par un bureau d'études agréé (2015). L'objectif du projet actuel est de mettre en œuvre ce programme de travaux en vue de réparer les désordres observés sur l'ouvrage.

Les travaux sont prévus après vidange de la retenue. Ces dispositions sont de nature à faciliter les modalités d'exécution et favoriser la qualité de leur mise en œuvre. Elles permettent en effet d'éliminer les circulations d'eau dans le corps du remblais pour la réalisation des travaux de terrassement et d'intervenir au droits des ouvrages de vidange « à sec », en limitant le recours à des batardeaux de chantier. Le désenvasement de l'étang des Lauriers est également à l'étude.

4.3	Décrivez	sommairement	le	projet
-----	----------	--------------	----	--------

4.3.1 Dalis sa pilase clavaux	
Une pêche de sauvegarde est prévue avant les opérations de vida la retenue principale de Mireloup. Aucun transport de poisson n'es Le curage de la retenue de Mireloup concerne un volume d'enviror Le désenvasement de l'étang des Lauriers, sur une hauteur moyer proche de 1 600 m3.	st envisagé. n 8 000 m3 et une épaisseur moyenne de 0.51 m
*	
4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèle	ment
L'ouvrage est passif. En tant que projet de réhabilitation, le projet n autour des systèmes de retenue.	
Les travaux de réhabilitation du vannage prévoient une amélioratio	n de la fonctionnalité des équipements et une

sécurisation des conditions d'accès.

Enfin, la mise en œuvre d'un dispositif de mesure du débit d'alimentation du barrage de Mireloup est envisagé par l'aménagement d'une échancrure dans le seuil de déversement du barrage de l'Abbaye.

#### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation au titre de la nomenclature IOTA pour la rubrique 3.2.1.0 et pour la rubrique 3.1.5.0 et de Déclaration IOTA pour la rubrique 3.1.2.0

Déclaration préalable des travaux

Évaluation d'incidences Natura 2000

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur en crête : ≈ 50 m,	m
Largeur en crête : ≈ 6 m	m
Largeur en base du barrage : Variable suivant profil (≈ 6.5 m à ≈ 9m),	m
Cote normale de la retenue : 43,80 mNGF (Cf. barrage de Mireloup),	mNGF
Cote des PHE : ~ 44,73 mNGF (Cf. barrage de Mireloup).	mNGF

#### 4.6

F 18.00 F 2.0
Localisation du projet
Adresse et commune d'implantation
Numéro : Voie : Le Coin Trehan
Lieu-dit:
Localité : Le Tronchet
Code postal : 3 5 5 4 0 BP : Cedex :
Coordonées géographiques <sup>[1]</sup>
Long.: 4 8 ° 2 9 , 3 2 " 9 Lat.: 0 1 ° 4 0 , 1 8 " 7
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° "
Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° ' "
Communes traversées :
Le Tronchet
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
PLU approuvé le 06/07/2010 Zonage : Npa (Espace Naturel, équipé ou non qui regroupe les zones à protéger)
<ul> <li>→ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6</li> </ul>
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
☑ Oui ☐ Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
☑ Oui ☐ Non

4.7

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Avec la rubrique 3.2.5.0 – barrage de retenue, la pré-retenue n'a pas de statut dans l'arrêté de classement de la retenue de Mireloup (classé B). Les travaux de réhabilitation de la pré-retenue n'entraîne aucune modification du système d'endiguement. L'autorisation des travaux de vidange-curage permettra la prise d'un arrêté complémentaire à celui de la retenue de Mireloup.

### 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale,

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		•	LA ZNIEF la plus proche (ZNIEF de type II - la forêt du Mesnil) se trouve à 900 m de la pré-retenue.
En zone de montagne ?		<b>S</b>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		Y	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		•	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	V		Le territoire est couvert par arrêté préfectoral du 10 juillet 2000 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département d'Ille-et-Vilaine. Il statut l'interdiction de réaliser des bruyants tous les jours ouvrables entre 20 h et 7 h ainsi que les dimanches et les jours fériés (article 6), sauf dérogation accordées par l'autorité administrative compétente.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	<b>V</b>		La pré-retenue est incluse dans le périmètre de protection (500m) au titre des abords de monuments historiques de l'abbaye du Tronchet (site inscrit)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		Ø	La zone humide la plus proche se site à 400m.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		•	
technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		V	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		<b>V</b>	La qualité des sédiments est peu dégradée à l'exception d'un léger dépassement en hydrocarbure C10-C40 du seuil ISDI. Les sédiments sont en partie caractérisés comme des déchets non-inertes. Il conviendra néanmoins de prendre en compte l'élution des paramètres liés à la salinité des matériaux lors de la phase de déshydratation et lors de la phase de valorisation des sédiments.
Dans une zone de répartition des eaux ?	0	N	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<b>V</b>		Périmètre du projet dans les périmètres immédiat et rapproché sensible du captage des retenues de Mireloup et de Beaufort
Dans un site inscrit ?		<b>V</b>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	•		Le projet est inclus dans le site ZSC FR5300052 - Côte de Cancale à Paramé
D'un site classé ?		<b>(</b>	

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		<b>V</b>	
rces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		<b>V</b>	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	N	0	Les curage seront à l'origine de l'excavation de 8 000 m3 de sédiments (voire 1 600 m3 supplémentaires avec l'étang des Lauriers)
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		<b>V</b>	

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<b>✓</b>		Les prescriptions de travaux reprendront les prescriptions particulières liées aux périmètres immédiat et rapproché sensible du captage.  Les travaux doivent garantir le débit réservé à l'aval.  Concernant l'application d'un éventuel arrêté sécheresse, (qui interdit toute manœuvre de vanne et toute perturbation des suivis hydrologiques) les travaux pourront faire l'objet d'une dérogation car les travaux auront été planifiés.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	•		Les impacts sur la flore terrestre et aquatique sont liés à la destruction partielle du couvert végétal du chemin de crête. La flore aquatique en aval du projet pourra être impactée en cas de déversement accidentel de polluant dans l'eau (hydrocarbures,) ou de création de MES (perte de luminosité entraînant une baisse de développement des plantes aquatiques, étouffement de la macrofaune,). Pour éviter cela les périodes de reproduction de ces espèces seront évitées.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		•	Les incidences du projet sur le site Natura 2000 sont principalement concentrées sur le risque de destruction de patchs de Coléanthe délicat. Cependant, à la vue des inventaires réalisés par l'opérateur du site Natura 2000 (Saint- Malo Agglomération), on peut voir que l'aval immédiat où circuleront les engins n'est pas concerné par la présence de Coléanthes délicats. La vidange n'a pas d'incidence sur le marnage de la retenue de Mireloup.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	V		Les travaux ne concernent pas la berge de la pré-retenue. Seule une rampe en remblai sera temporairement installée en berge gauche du Meleuc et en aval immédiat de la pré-retenue. Cette rampe sera disposée en-dehors d'un espace contenant des individus arborés et ne nuira pas à la conservation, la protection ou la création des boisements (cf. figure).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		<b>V</b>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		<b>V</b>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		<b>7</b>	

In	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		<b>V</b>	Le projet engendrera la venue des enrochements par voie terrestre. Lors du démarrage des travaux, les enrochements stockés en bordures de la pré-retenue seront transportés par camion sur la digue, engendrant une gêne occasionnelle sur les cyclistes et les piétons. De plus les volumes de matériaux amenés sur site restent très faibles, limitant leur transport.	
	Est-il source de bruit ?	•		Les travaux engendreront des nuisances sonores suite aux travaux effectués au droit de la pré-retenue. Le projet ne prévoit pas de travaux bruyants.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	0	Ø		
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		~		
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	0	<b>V</b>		
	Engendre-t-il des vibrations ?		<b>V</b>		
	Est-il concerné par des vibrations ?		<b>V</b>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	0	<b>V</b>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		<b>\</b>		
ions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V		
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?			Le projet est susceptible d'engendrer des rejets liquides accidentelles en phase travaux (hydrocarbures,) . Des mesures d'évitements permettront d'éviter ces rejets.	
	Si oui, dans quel milieu ?		<b>V</b>		

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel				
suo	Engendre-t-il des effluents ?		<					
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		•	En phase travaux, tous les déchets inertes, non dangereux ou dangereux (emballages, bidons,) seront stockés et traités dans des centres agréés. En phase d'exploitation, aucune production de déchets ne sera engendrée par le projet.				
ne/Cadre pulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	0	<b>V</b>	Le projet se trouve à la limite du périmètre du monument historique « Abbaye, inscrit le 26/07/1933 (voir Annexe ). Cependant, la zone du projet étant située au niveau du cours d'eau, il n'y a pas de co-visibilité entre l'abbaye et la zone des travaux. De plus le projet vient renforcer un ouvrage existant.				
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		<b>V</b>					

6.2 Les incidences du projet identific d'autres projets existants ou approu	ont-elles susce	ptibles d'êtro	e cumulées avec
<ul><li>☐ Oui</li><li>✓ Non</li><li>Si oui, décrivez lesquelles :</li></ul>			

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non
Si oui, décrivez lesquelles :
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être
retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement
étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
<ul> <li>Tous les produits dangereux (quelle que soit leur nature) seront stockés sur des zones étanchéifiées munies d'un système de récupération des eaux envoyées dans des centres agréés à ce genre de produit,</li> <li>Tous les rejets en milieu naturel (ciment, hydrocarbures,) seront interdits, et tous les engins de chantiers seront</li> </ul>
munis de kits anti-pollution en cas de déversement accidentel de substances polluantes,
<ul> <li>Tous les déchets seront récupérés, stockés dans des bennes étanches et envoyés dans des centres agréés,</li> <li>Les matériaux utilisés seront compatibles avec l'environnement aquatique (normés, prise rapide du ciment pour</li> </ul>
limiter le départ de laitance, coulée réalisée hors des eaux,),
-La vidange est prévue en juillet/août pour démarrer les travaux en septembre octobre, et ainsi éviter les retours de crues et les remontées d'eau par l'aval de la digue de l'Abbaye.
-Concernant les enjeux faunistiques, une pêche de sauvegarde est bien prévue. Les poissons seront remis
directement vers la retenue principale de Mireloup. Aucun transport de poisson n'est envisagé. Le milieu de retour est similaire au milieu d'origine. Les travaux prévus éviteront bien les périodes de reproduction des poissons de la
Liste 2. Les travaux débuteront en septembre/octobre, soit en dehors de la période de reproduction de l'avifaune.
<ul> <li>-Les différentes zones à enjeux (zones humides, Espaces Boisés Classés, stations de Coléanthe délicats) seront préservées.</li> </ul>
Ces mesures sont précisées dans l'Annexe ainsi que un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau-

#### 7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des mesures ERC évoquées précédemment, de la réalisation d'un dossier d'Autorisation Loi sur l'Eau permettant d'étayer ces propos, de la faible importance des travaux, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

#### 8 Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<b>V</b>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<b>V</b>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	•
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<b>V</b>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	V

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet Control of the						
1	Annexe_Cerfa_Mireloup	<b>V</b>					
2							
3							
4							
5							

9	Engagement et signature
_	Liigagement et signature

Je cer	tifie sur	l'honne	ur avoir	pris en	compte	les p	orincipaux	résultats	disponibles	issus c	les é	évaluations	pertinentes
des in	cidence	s sur l'e	nvironn	ement i	requises	au ti	tre d'autre	es législat	tions applica	bles 🔲			

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom RICHEUX	
Prénom Jean Francis	_ \ \ \ \ .
Qualité du signataire Res deul	for my duling
A ST Malo Fait le 2 2/0 2/20 24	Signature du (des) demandeur(s)

		₹ er sac